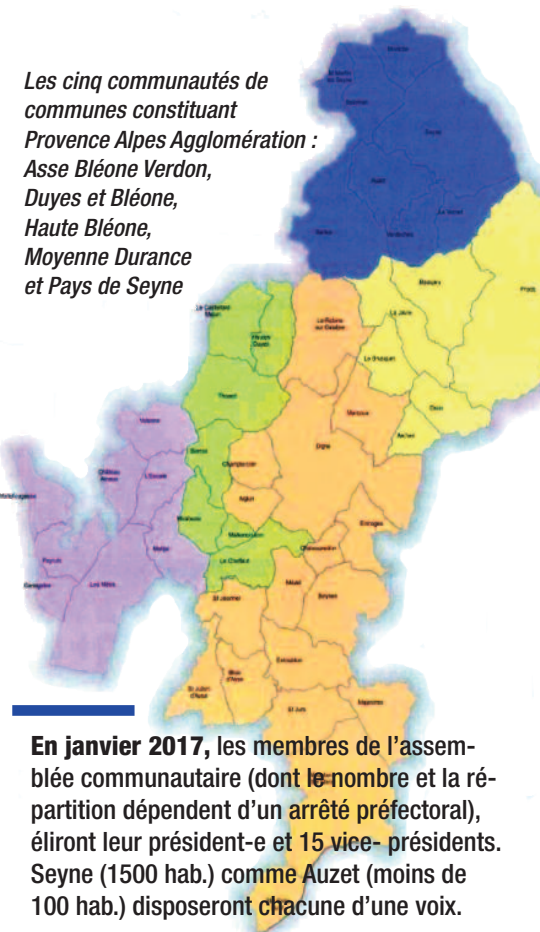


2017, année d'observation pour la nouvelle communauté d'agglo

La loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) entraîne la disparition de la Communauté de communes du pays de Seyne au 31 décembre 2016 et son intégration dans la nouvelle communauté d'agglomération **Provence Alpes** avec quatre autres intercommunalités. Dans des délais contraints, les élus et techniciens territoriaux, ont dû construire – avec cinq entités distinctes – un nouvel outil au service des habitants, en cohérence avec les statuts arrêtés par le préfet. État des lieux et – éventuelles – conséquences pour les Auzétans.

Les cinq communautés de communes constituant Provence Alpes Agglomération :
Asse Bléone Verdon,
Duyes et Bléone,
Haute Bléone,
Moyenne Durance
et Pays de Seyne



COLLECTE DES DÉCHETS

- Rattachement à l'agglo, mais l'organisation des collectes et de la déchetterie à Seyne n'est pas modifiée.
- L'adhésion au Syndicat mixte départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères (Sydevom) semble acquis.

TOURISME

- L'office de tourisme Blanche Serre-Ponçon disparaît, mais les points d'information locaux demeurent.
- Une stratégie commune au nouveau territoire sera définie.
- Les produits de la taxe de séjour iront à l'agglomération.

TRANSPORTS

- L'agglo prendra la compétence Transports scolaires au 1^{er} septembre 2017.
- Le Versement transport, contribution locale des entreprises au financement des transports collectifs, recouvrée par l'URSSAF puis reversée aux collectivités, devrait revenir à l'agglo.

ÉCONOMIE

- Toutes les zones d'activités, même communales, sont transférées à l'agglo.
- L'abattoir de Digne (qui ne serait plus déficitaire) et celui de Seyne sont regroupés dans la même régie mais avec une comptabilité distincte.
- La création d'une Agence de développement économique est à l'étude.

CULTURE

Inventaire des structures (théâtres, médiathèques, lecture publique...), mutualisation de leur communication et de leur promotion, harmonisation tarifaire sur le territoire.

SCoT, URBANISME

- Colonne vertébrale d'un projet de territoire, un Schéma de Cohérence Territoriale (**SCoT**) sera créé sur le périmètre de l'agglo.
- La Forêt (avec pistes et places de débardage) y serait intégrée.
- Une réflexion sur l'organisation d'un service traitant les autorisations d'urbanisme au profit des communes est engagée.

RESSOURCES HUMAINES

- Inventaire de tous les agents des collectivités fusionnées et élaboration d'un organigramme.
- Harmonisation des statuts, revenus et conditions de travail.
- Mise en place d'un système informatique de gestion commun.

FINANCES

- Pour sa première année, le budget de **Provence Alpes Agglomération** fusionnera les budgets des cinq intercommunalités.
- Les élus estiment qu'ils ne recevront pas les dotations initialement espérées et qu'au-delà de ses bénéfices attendus, la mutualisation aura un coût.
- Pour l'instant, pas d'indication sur la nouvelle fiscalité.

Enfin, les élus ont engagé la réflexion sur quelques sujets spécifiques :

- la compétence Eau et Assainissement, obligatoire en 2020 ;
- la communication, à construire ;
- la gestion du Géoparc de Haute Provence, un des piliers du projet touristique du territoire ;
- la réhabilitation des thermes à Digne ;
- la prise en charge par l'agglo des missions du Pays dignois (supprimé par la loi NOTRé) qui gérait les dossiers LEADER.

Provence Alpes Agglomération
regroupe
46 communes
et environ 48 000 habitants

Son budget 2017 :
38 millions d'€
Elle emploie **350** agents